

# ENQUÊTE

100F

MARDI 15  
JUILLET 2014  
NUMÉRO 926

[www.enqueteplus.com](http://www.enqueteplus.com)

BRÛLOT SUR LA GENDARMERIE

# Ce que Wade savait. . .



ÉCLAIRAGE PUBLIC À DAKAR

Haute tension  
entre la mairie  
et la Senelec

P3



MANSOUR FAYE INSTALLÉ MAIRE  
DE SAINT-LOUIS

Braya parle  
de mascarade

P3



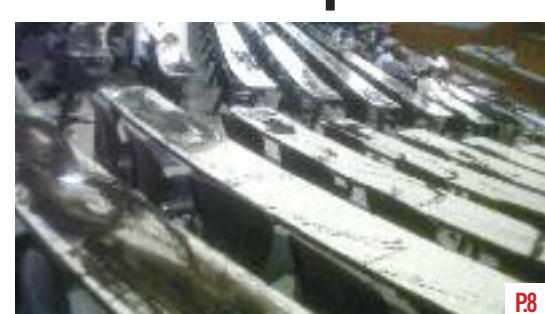
PRÉDATION FONCIÈRE

La zone des Niayes  
se meurt

P10

VANDALISME À LA FAC DES LETTRES  
De l'huile de vidange  
dans les amphithéâtres

P10



## SCANDALES DANS LA GENDARMERIE

# Le Haut commandement mijote un coup...



**L**'affaire qui éclaboussera la Gendarmerie n'a pas fini de dérouler ses effets. Il

Gendarmerie. Quelles mesures exactement ? Nous ne saurons le dire, mais on sait déjà qu'il faut

nous revient que le Haut commandement est en train de peaufiner une riposte à la hauteur de... l'agression. Selon toutes probabilités, des mesures disciplinaires vont être prises contre le colonel Abdoulaye Aziz Ndao, ancien numéro deux de la Gendarmerie, pour son ouvrage véritablement explosif sur la

bien sauver la bonne réputation d'un corps qui, jusque-là, était au-dessus de la moyenne. Mais à bien lire l'ouvrage, le colonel Ndaw ne jette pas l'opprobre sur tout le monde et salue le professionnalisme et le sérieux de certains d'entre eux. Bien vrai qu'il fusille à bout portant ce qu'il assimile au réseau du Général Abdoulaye Fall. Ce dernier, nous dit-on aussi, s'est retroussé les manches, prêt au combat. Dans la même lancée, on assure que des partis politiques et organisations de la société civile, se préparent à interroger solennellement l'Etat pour qu'une information judiciaire soit ouverte. Espérons seulement que cette affaire, comme beaucoup d'autres qui l'ont précédée, ne sera pas enterrée. ■

**Karim Wade**



Commander, c'est décider. Dans son ouvrage, « Pour l'honneur de la gendarmerie » paru récemment aux éditions « L'Harmattan », le colonel Abdoulaye Aziz Ndaw, ancien haut commandant de la gendarmerie en second et actuellement attaché militaire à Rome, raconte comment il s'est frotté à Karim Wade, alors tout puissant. Il dit assumer le renvoi de tous les personnels logeant dans les casernes de la gendarmerie mobile et servant dans la gendarmerie territoriale. Le chauffeur de Karim Wade était frappé par la mesure. En position de détachement à l'Anoci, le gendarme logeait à la caserne du Front de terre à Dakar. Le chauffeur sollicita Karim Wade. « Il crut devoir m'imposer une exception. Je lui expliquai avec fermeté et courtoisie que la mesure qui frappait plus d'une centaine de sous-officiers n'en pouvait connaître une exception », raconte le colonel Ndaw ; Pour lui, cette exception aurait été fatale à « la décision de commandement ». Très mécontent, Karim Wade se résolut à louer un appartement de plus de 250 000 F Cfa par mois pour « son » gendarme...

**Farba Senghor**

La diffusion par la presse des éléments de l'enquête sur la traque des biens mal acquis n'est pas du goût de Farba Senghor. C'est pourquoi le responsable du Parti démocratique sénégalais a porté plainte contre X pour divulgation de secrets de l'enquête. Farba Senghor a été entendu, hier, par le doyen des juges d'instruction, en tant que partie civile. A sa sortie du bureau du juge, l'ancien ministre de l'Agriculture a indexé le journal « L'As », tout en précisant que sa plainte ne vise pas le canard précité. Comme il l'a déjà fait contre Enquête il accuse le journal d'avoir, dans son édition n°2066 du mardi 7 août 2012, publié les minutes des auditions des responsables libéraux par la Section de recherches de la gendarmerie. Ce faisant, dit-il, le canard a établi sur la place publique la fortune des responsables libéraux auditionnés dont lui-même, sur la base de l'enquête qui a été faite au niveau de la gendarmerie. « Nous étions entendus sur procès-verbal à la demande du procureur de la République, à l'époque par la Section de recherches, le 31 mai 2012. Et le journal L'As a publié deux numéros spéciaux sur nos auditions et notamment sur nos fortunes », a fustigé le chargé de la propagande du PDS.

**Farba Senghor (Suite)**

Toutefois, il a précisé que sa plainte ne vise pas le journal cité supra. « J'avais déposé deux plaintes. Et le procureur de la République m'avait répondu en me disant que pour la plainte contre le journal L'As et les journalistes, il fallait faire une citation directe. Mais, je n'avais pas voulu le faire », a expliqué le plaignant. Et de révéler avoir été auditionné sur la divulgation des secrets de l'information. Sur sa lancée, le responsable libéral s'est réjoui de l'avancée de sa plainte. « La justice marche comme elle est, mais je me réjouis que



cette affaire n'ait pas été classée sans suite et je suis très fier de la justice sénégalaise qui a remis en selle cette affaire », a salué M. Senghor qui n'a pas manqué d'inviter ses frères libéraux à suivre ses pas. « Quand nous sommes chargés par l'Etat, dans le cadre de la traque des biens mal acquis, et que je trouve une faille dans laquelle je m'engouffre, je crois que tous les responsables du Pds devraient s'y engouffrer pour combattre le système », dit-il. Et d'ajouter sur un ton plein de reproches : « Ils ne doivent pas rester chez eux, en disant que c'est une affaire de Farba Senghor parce que c'est lui qui a porté plainte. Il ne faut pas attendre qu'on nous écrase pour crier. »

**Dakarois**

Le maire sortant de Dakar, qui compte bien rempiler après la victoire de ses listes dans la presque totalité des communes composant la ville, a décliné, hier, la mission de la nouvelle équipe municipale devant être installée. Selon Khalifa Ababacar Sall, leur principale mission sera d'aider les populations dakaroises à se prendre en charge elles-mêmes. « Les prochaines cinq

années seront exclusivement dédiées aux Dakarois. C'est une très grande mission à laquelle nous comptons nous atteler », a-t-il déclaré dans les locaux de la Grande mosquée de Dakar, où la mairie organisait une cérémonie de remise de « kits Ndogou » à des nécessiteux. « Nous allons faire plus et mieux », a promis Khalifa Ababacar Sall, qui est d'avis que « c'est bon de donner, mais c'est encore mieux de permettre aux populations de s'émanciper, c'est-à-dire de se prendre en charge elles-mêmes pour régler leurs problèmes ». ■

**Djidah Thiaroye Kao**

Après la cinglante défaite enregistrée lors des dernières locales, l'heure est à la remobilisation des troupes du côté de l'APR dans la commune de Djidah Thiaroye Kao (DTK). Les apéristes affûtent déjà leurs armes en perspective des prochaines échéances électorales. Ils étaient en assemblée générale, hier, en vue d'évaluer les résultats enregistrés lors des locales, dégager des perspectives avant de mettre sur pied un comité scientifique chargé de piloter les différentes activités. Pour le porte-parole Mama Abdoul Ba, leur défaite électorale est liée aux « erreurs notées dans la confection des listes, mais également à l'absence de moyens financiers pour supporter les frais de campagne ». Il ajoutera : « nous tendons la main à toutes les personnes frustrées, qu'elles regagnent le bercail ; ensemble, nous allons fédérer nos actions, travailler la main dans la main pour remporter la présidentielle de 2017. Les apéristes de Djidah Thiaroye Kao ont décidé d'écrire une nouvelle page de l'histoire du militantisme de l'APR à DTK », a soutenu M. Ba.

**Passation**

La cérémonie de passation de service au ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, entre Thierno Alassane Sall, ministre sortant et Mansour Elimane Kane, ministre rentrant, est prévue ce mardi 15 juillet 2014 à partir de 15 heures. Une cérémonie qu'il ne faudra rater pour rien au monde, puisque le ministre sortant Thierno Alassane Sall, face à ses militants de Thiès, le week-end dernier, soutenait que 4 mois auparavant, on lui avait soufflé le nom de son remplaçant. Nul doute que la salle de conférence du cabinet du ministère, sise à l'ex-camp Lat Dior, refusera du monde aujourd'hui.

**Bambey**

Le nouveau maire de Bambey s'appelle Gana Mbaye. Ainsi en a décidé le conseil municipal, qui a porté son choix sur l'ancien premier adjoint pour présider aux destinées de la ville. C'était hier, à l'issue d'un vote supervisé par le préfet du département, Rachelle Coly Boukal. Deux candidats étaient seuls en lice et le vote à bulletin secret a donné 42 voix à Gana Mbaye du Parti démocratique sénégalais, contre deux à son adversaire de Benno Bokk Yaakaar Massamba Ndiaye. Deux absents ont été notés,

dont l'ex-ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Pape Diouf. Les deux adjoints au maire sont



aussi du PDS, en l'occurrence Fatoumata Tall et Babacar Sy Mbodji. En coalition avec Rewmi, Les libéraux avaient remporté 33 des 46 sièges en jeu, lors des élections locales du 29 juin.

**Aïda Mbodji**

Comme elle l'avait promis à ses militants, après avoir déclaré qu'elle n'allait pas rempiler, le maire sortant de Bambey a brigué la présidence du conseil départemental de Bambey. Ainsi, Aïda Mbodji a été portée, également hier, à la tête du nouveau conseil départemental, où sa coalition formée du PDS et de Rewmi est aussi majoritaire, remportant 40 des 60 conseillers. Le vote a été supervisé par le préfet et les postes de premier et de deuxième vice-président sont allés à Abdou Sène (PDS) et Idrissa Kama (Rewmi). Comme premier et deuxième secrétaire élu du conseil départemental, il y a respectivement Abdoulaye Diouf et Sidi Diouf du PDS.

## ENQUÊTE

Publications - Société éditrice  
Boulevard de l'Est-Point E  
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar  
Tél. : 33 825 07 31  
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur général, Directeur de publication : **Mahmoudou Wade**

Directeur de la Rédaction : **Momar Dieng**

Rédacteur en chef : **Ibrahima Khalil Wade**

Rédacteur en chef délégué : **Gaston Coly**

**Rédaction :**

Sophiane Bengeloun, Matel Bocoum, Bigué Bob, Adama Coly, Antoine De Padou, Samba Diamanka, Seydina Bilal Diallo, Georges Diatta, Viviane Diatta, Aïda Diène, Khady Faye, Daouda Gbaya, Mariétou Kane, Assane Mbaye, Aliou Ngamby Ndiaye, Amadou Ndiaye, Makhfouse Ngom, Fatou Sy, Babacar Willane

**Correcteurs :**

Boubacar Ndiaye, Mansour Kane

Directeur artistique :

**Fodé Baldé**

Maquette :

**Penda Aly Ngom, Joe Waly Diam**

Service commercial :

maimounaenquête@gmail.com

Tél. : 33 825 07 31 - 778341190 -

774609428 - 774609459 -

774609105 - 774609475 - 774509154

Impression : **Graphic Solutions**

## INSTALLATION DE MANSOUR FAYE A LA MAIRIE DE SAINT-LOUIS

# Les avocats de Braya parlent de mascarade

Ahmet Fall Braya ne reconnaît pas Mansour Faye installé hier à la tête de la mairie. Ses avocats, qui dénoncent une "mascarade", restent à l'écoute de la Cour d'appel



■ DAOUDA GBAYA

**A** lors que le préfet de Saint-Louis procédait, hier, à l'installation de Mansour Faye dans ses fonctions de maire, les avo-

cats de Ahmet Fall Braya, candidat de la coalition And Dekal Ndar ak Sopi, se réunissaient à la permanence Oumar Lamine Badji, pour dénoncer "une mascarade". Face à la presse, Me Moustapha Dieng s'étonne de la

"rétractation" du premier président de la Cour d'appel qui, après avoir demandé la suspension de l'installation du conseil municipal de Saint-Louis, l'a finalement ordonnée. Les conseils de Braya pensent que le préfet aurait dû attendre que la Cour d'appel se prononce le 18 juillet 2014 sur le recours en annulation partielle qu'ils ont introduit. "Lorsque le premier président de la Cour d'appel a rendu son ordonnance de sursis, le préfet, qui devait être à équidistance des enjeux politiques, a dit qu'il allait s'en référer à sa hiérarchie. Grande fut notre surprise de constater que le premier président de la Cour d'appel s'est rétracté en l'espace de 24 heures", explique M. Dieng. Or, précise Me Adama Fall, "l'ordonnance de sursis n'a qu'un caractère provisoire"; et que "l'attitude républicaine" aurait voulu que l'on respecte

la volonté du premier président de la Cour d'appel. Il dit ne pas comprendre d'ailleurs que le pouvoir introduise un recours en annulation de l'ordonnance de sursis un dimanche ; ce qui ne leur permet pas d'avoir "un débat contradictoire". Pour l'avocat, il y a donc "une volonté manifeste de Benno Bokk Yaakaar d'usurper la volonté des électeurs" de Saint-Louis qui, selon lui, ont choisi Ameth Fall Braya. Me Fall est au regret de constater que "l'égalité est aujourd'hui rompue" dans ces élections locales. A preuve : "Partout où l'opposition a remporté les élections (Podor, Kounguel, Niakhar, etc.) et qui ont fait l'objet de recours, l'installation du conseil municipal a été suspendue. Alors que dans les localités remportées par BBY, c'est plutôt la précipitation", déplore-t-il. "Il y a anguille sous roche", soupçonne Me Moustapha Dieng qui, toutefois, se dit confiant que la Cour d'appel tranchera en leur faveur. "Le 18 juillet, nous allons démontrer l'énormité des irrégularités" notées le jour du scrutin, dit-il.

Son confrère en est d'autant convaincu qu'il interpelle le préfet de Saint-Louis en ces termes : "Aujourd'hui, dit-il, vous avez installé Mansour Faye. Demain, si la Cour d'appel donne Braya vainqueur, c'est vous-même qui allez revenir pour l'installer." ■

## RELATIONS ENTRE LA SENELEC ET LES MUNICIPALITÉS

## Entre accusations, menaces et tiraillements

La nouvelle polémique entre la mairie de Dakar et la SENELEC remet à l'ordre du jour les rapports souvent heurtés entre ces différents partenaires.

■ BABACAR WILLANE

**D**ans un communiqué sorti avant-hier au nom de la ville de Dakar, les initiateurs ont tenu à dénoncer le refus de l'Etat, par le biais de la SENELEC, d'allumer les lampes sur l'autoroute. Ce qui est, à leurs yeux, "une mauvaise manière de combattre le maire Khalifa Sall". Interpellé, le directeur de la SENELEC Pape Dieng (photo) s'est montré très avare en paroles. "Pour qu'il y ait alimentation, il faut que la personne physique ou morale s'abonne. Est-ce que la commune est venue s'abonner ?" se contente-t-il de répondre.

Cette situation n'est pas nouvelle. Les tiraillements entre municipalités et SENELEC datent de plusieurs années déjà. Chaque entité doit de l'argent à l'autre. D'un côté, ce sont les factures, de l'autre les taxes. Et il est constaté qu'à chaque fois que la SENELEC connaît des problèmes de trésorerie, elle s'en prend aux municipalités qui sont de mauvaises payeuses.

En novembre 2010, Karim Wade, alors ministre de l'Energie, avait menacé, à l'Assemblée nationale, de sevrer de courant dans les 48 heures toutes les villes qui ne payaient pas, citant au passage les villes de Dakar et

Thiès dirigées par des opposants.

Il avait évalué la dette à 17 milliards. Lors du conseil des ministres du jeudi 25 novembre 2010, il fait la proposition à son père qui le désavoue. Me Wade avait fondé son refus sur le fait que ce seraient les populations qui allaient en pâtrir, sans en être les coupables. Deux mois avant, la société productrice de courant électrique s'en était prise à la mairie de Kaffrine. Pendant plus d'un mois, la municipalité sera plongée dans le noir.

### Vingt communes délestées

En septembre 2006, la SENELEC avait coupé le jus à la mairie de Ziguinchor pour lui réclamer une dette de 24 millions. Appliquant la loi du talion, l'institution dirigée à l'époque par le socialiste Robert Sagna avait saisi le matériel de la société pour se faire payer ses 280 millions. La mairie était allée jusqu'à immobiliser les véhicules de la SENELEC, promettant en plus de bloquer les comptes de la société d'électricité. Finalement, la SENELEC avait dû négocier en mettant une avance de 100 millions sur la table pour décanter la situation.

Un peu plus d'une année auparavant, le pays avait connu une vive polémique. Au mois d'avril 2005, la SENELEC envoie dans les ténèbres

20 municipalités, pour 3,4 milliards. Il s'agissait notamment des communes de Guédiawaye, Pikine, Bambey, Diourbel, Mbacké, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Louga, Dagana, Richard-Toll, Saint-Louis, Tamba, Mbour, Pout, Thiès, Tivaouane, Bignona et Ziguinchor.

Les élus locaux, précisant que leur bourreau leur devait 4,5 milliards, avaient promis une riposte. Qui consistait à fermer les agences de la SENELEC situées dans leur commune. Les esprits s'étaient calmés par la suite, après le retour du courant.

Cette nouvelle polémique qui vient de naître est donc la preuve que les relations entre ces institutions ont longtemps été tendues, même si par ailleurs la Société peut aussi servir de bras armé contre les adversaires politiques. ■



**SERIGNE LEYE THIOUNE, DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE DE DAKAR**  
**"C'est Pape Dieng qui a demandé à ce qu'on coupe le courant"**

**“**S i c'est pour des raisons de non-paiement d'arriérés que la Senelec a délesté ce tronçon de l'autoroute, c'est tout le système d'éclairage de la ville qui devrait être coupé. Le directeur financier de la ville de Dakar m'a affirmé, pas plus tard que ce matin (NDLR : hier matin), que la ville de Dakar ne doit rien à la Senelec au titre des consommations des édifices et bâtiments. Maintenant, en ce qui concerne l'éclairage public, c'est l'Etat du Sénégal qui prend en charge les consommations d'éclairage public de toutes les communes du Sénégal. A ce niveau, il n'y a pas d'équivoque.

Les lampes installées sur l'autoroute ne sont pas une

nouvelle installation qui nécessite un nouvel abonnement comme le veut la Senelec. C'est une installation que l'Etat du Sénégal avait réalisée avec l'Apix et qui ne répondait pas d'ailleurs aux normes internationales. La ville de Dakar n'a fait que rénover le système. Par indiscrétion et selon des agents de la Senelec, c'est le Directeur général Pape Dieng qui a demandé à ce qu'on coupe le courant sur ce tronçon. C'est cela la réalité. Je suis apolitique, je m'abstiens d'intervenir dans des querelles politiques. Mais il faut que les hommes politiques prennent en charge ce combat qui est typiquement politique." ■

ASSANE MBAYE

### INSTALLATION DES MAIRES

#### Aissata Sow Diawara réélue dans la douleur à Golf Sud

**L**a maire sortante Aissata Sow Diawara de la commune de Golf Sud, qui a été réélue dans la douleur, vient de prendre fonction. Elle a dû batailler ferme pour retrouver ce fauteuil qu'elle a apurement disputé au second tour avec son challenger, le progressiste Ousmane Guissé.

Lors de son installation, la députée socialiste a réitéré sa ferme volonté de prendre en charge les préoccupations des populations et de poser des actes concrets pour le développement de la localité. L'édile n'a pas jugé utile de s'appesantir sur les tensions qui ont émaillé les élections locales dans cette commune. Elle a juste souligné que "les auteurs se connaissent vu qu'ils habitent la même localité".

En effet, Aissatou Diouf Diawara a pu engranger, lors du premier tour de ces joutes électorales, 32 voix contre 19 pour Ousmane Guissé. Il a fallu que les autorités administratives de la localité organisent un second tour pour départager les deux membres de la coalition Benno Bokk Yaakaar avec une médiation remarquée d'Aliou Sall de l'Apr. D'intenses tractations et négociations ont été faites de part et d'autre en vue de consolider des acquis démocratiques. Si la maire sortante a été réélue avec 38 voix contre 28 pour son concurrent, il faut rappeler qu'un impressionnant dispositif sécuritaire a été mis en place pour la tenue d'élections transparentes et paisibles dans cette localité.

#### Aminata Kanté remplace Dieynaba Fall à Sam Notaire

Du côté de Sam Notaire, c'est sans surprise que la progressiste Aminata Kanté a été installée dans ses nouvelles fonctions. Elle a eu l'avantage sur son challenger le rewmiste Oumar Arona Sall. La nouvelle maire qui remplace Dieynaba Fall a eu 46 voix, contre 19 pour le rewmiste M. Sall, alors qu'Aboubacry Diop du Tekki a récolté 2 voix, même nombre de voix pour Oumar Thiam de l'UPAS. La maire sortante a brillé par son absence pour des raisons de veuvage. Autre absence très remarquée lors des cérémonies d'installations de deux maires, celle de Malick Gackou coordinateur de la coalition BBY à Guédiawaye. ■

CHEIKH THIAM

# Les vaches laitières brésiliennes et argentines

**U**n détournement d'objectif avec enrichissement personnel au bout. C'est l'accusation que porte le colonel Abdoulaye Aziz Ndaw à l'encontre du général Abdoulaye Fall. Avec l'accroissement des effectifs, le logement des gendarmes est un casse-tête pour le commandement. En 2006, les spécialistes de la logistique à l'état-major, commandés alors par l'auteur qui était haut-commandant en second, lancent un plan : construction de celi-batéum, réfection de logements dans les principales casernes de la gendarmerie mobile, couchages et matériels d'ameublement. «Des commandes importantes de literie, matelas, sont faites en même temps que l'ouverture de marchés avec des entreprises de construction. Un bon jour, le tout-puissant général Fall vient tout remettre en cause et demande à son état-major «de prendre en compte d'urgence et toutes affaires cessantes un marché exceptionnel de maintien de l'ordre. Un marché de gré à gré,

selon ses instructions, devait être immédiatement confectionné pour satisfaire ce besoin dans le budget 2006. En spécialiste de la question, le colonel Ndaw explique que ce n'était pas là une priorité. Mais le général Fall tenait à ce marché. Il présente à son adjoint un de ses amis qui va réaliser l'affaire estimée à 500 000 millions de F Cfa. Le colonel Ndaw refuse. « Je dus le voir plusieurs fois pour lui expliquer que ce marché n'était pas une priorité ; que la somme décidée mettait en cause tout ce qui avait été défini, et que, troisièmement, la société n'était même pas constituée pour bénéficier légalement du marché », raconte le colonel Abdoulaye Aziz Ndaw. Le général maintint ses ordres et le deal se déroula. «Une avance de trésorerie fut faite, à l'insu de l'état-major sur les fonds Opex (Opérations extérieures) ou Frontex (lutte contre l'émigration clandestine) pour réaliser le marché. Certes, raconte l'auteur, une cérémonie de réception du matériel fut récep-

tionnée à la caserne de la Lgi de Mbao : «quelques gendarmes habillés en vrais Robocop nous montraient l'équipement réalisé. Je fus surpris d'entendre le commandant de la Lgi dire ne pourvoir qu'un escadron avec l'équipement reçu...» Tout ce matériel avait coûté 500 millions de F Cfa. L'auteur, citant le colonel Tine long-temps adjoint logistique et spécialiste de ces questions, estime que le matériel réceptionné ne valait pas plus de quelques dizaines de millions de F Cfa. Quelques jours plus tard, le colonel Ndaw se fera inviter dans la ferme du général en compagnie de l'ami qui avait remporté le marché. Il découvre alors que son patron a lancé un programme d'acquisition de vaches laitières brésiliennes argentines, via la coopération du ministère de l'Elevage. Le marché spécial «Matériels de maintien de l'ordre devait permettre de rassembler les moyens financiers pour importer des vaches laitières d'Amérique du Sud», dénonce le colonel. ■

## CORRUPTION

### Les «caisses-brigade», la preuve par mille...

**P**ourquoi la gendarmerie territoriale (les brigades disséminées à travers le territoire) est-elle courue ? Les révélations du colonel Ndaw font tomber des nues car jusqu'ici, la gendarmerie avait donné l'image de la rigueur et du respect de la déontologie. Pour l'auteur, c'est après le départ du célèbre et respecté général Waly Faye que la corruption a commencé à prendre pied chez les hommes en bleu. Il décrit le général Gomis, son remplaçant, d'une discipline de fer, mais qui applique une discipline plus réfléchie et plus humaine. Le suivant, le général Mamadou Diop, aussi, humaniste et généreux, préférait les causeries morales à la discipline de fer. Après, la machine va s'emballe...

Le colonel Ndaw accuse : «les officiers commençaient à acquérir des maisons de luxe, des voitures de luxe, et disposaient de moyens que leurs grands anciens n'avaient jamais pu faire valoir... Les hommes n'étaient pas en reste ; la gendarmerie délaissait ses missions traditionnelles pour se consacrer uniquement à la route. Les unités mobiles, légion d'intervention, comme légion de sécurité, étaient dégarnies au profit de la gendarmerie territoriale». Selon l'auteur, «les gendarmes monnayaient, avec les officiers, leurs mutations dans les brigades». Il révèle que chaque gendarme qui montait en police de circulation était obligé d'alimenter une caisse dite de brigade, en y versant une somme déterminée au retour de mission. La caisse servait à rétribuer les différents échelons de commandement et, ensuite, le commandant de brigade, selon le grade, faisait le partage entre tout le personnel. Ceux qui refusèrent le système furent affectés en unités mobiles ou en état-major. Plus grave, certains commandants d'unité ne reversaient pas au Trésor public l'argent des services rétribués de la gendarmerie à des sociétés comme la Sodefitex ou des institutions comme la Bceao. Résultat, l'argent n'est plus versé dans le compte spécial ouvert à cet effet, «et les officiers, dans la plupart des cas, se l'accaparaient», accuse le colonel qui, on le rappelle, fut haut-commandant en second de la gendarmerie, entre 2006 et 2008. Jusqu'à son limogeage, avec ses soutiens, il dit avoir mené une politique hardie de lutte contre la corruption chez les hommes en bleu. Elle ne pouvait pas cesser ; mais elle se fait plus discrète... ■

## MARCHÉ DES TENUES DE COMBAT

### 50 millions pour enrichir une protégée de Me Wade

**F**ête de l'indépendance 2006. La gendarmerie va défiler avec de nouvelles tenues. Ce sera le premier 04 avril du général Abdoulaye Fall en tant que patron des pandores. Les gendarmes entendaient marquer le coup lors de ce défilé car de nouvelles unités venaient de voir le jour et, surtout le nouveau boss devait en faire voir à la République. C'est ainsi que l'état-major fit suivre la procédure normale. «Le colonel Cheikh Sène (approvisionnement) reçut les ordres adéquats pour régler dans l'urgence la réalisation des tenues définies par l'état-major», raconte le colonel Abdoulaye Aziz Ndaw (**photo**) dans un chapitre intitulé «Marché des tenues de combat». Des fournisseurs sont sollicités et les termes de références leur sont communiqués. Décembre 2005, le nommé Mansour Bousso, principal fournisseur de la gendarmerie, fut choisi en raison de la qualité proposée et le prix demandé, à savoir 25 000 F Cfa la tenue. Toujours selon l'auteur, une commande ferme et irrévocable de 4 000 tenues bleues camouflées, 4 000 tenues bleues police et de 2 000 camouflées armées pour l'escadron blindé et les unités déployées en Casamance lui fut faite avec pour délai maximum de livraison le 31 janvier 2006. Bousso, l'attributaire du marché, se rend en France, passe une commande ferme, s'occupe des formalités douanières et assure que les tenues seront dans ses entrepôts avant le 15 janvier 2006. C'est alors que le général Abdoulaye Fall appela son second, le colonel Abdoulaye Aziz Ndaw, dans son bureau, pour lui intimer l'ordre d'attribuer le marché à Mme Guèye, propriétaire de «Belle Dame Couture, et sur instruction personnelle du président Wade. Là, l'auteur n'accuse pas explicitement son ancien patron, mais il révèle les agissements de l'ancien président de la République. Le général demande au colonel de recevoir la dame en



question dans l'après-midi de leur entretien et de lui présenter des échantillons des tenues pour qu'elle puisse les réaliser. Malgré le fait que son second lui rappelle l'illégalité de l'octroi d'un marché déjà attribué à un autre fournisseur, le général maintient ses ordres. «Il crut, à sa décharge, que le marché avait été attribué à ma sœur qui se nomme Bousso», pense l'auteur. Pour lui, «il se peut qu'il (le général) ait été induit en erreur volontairement sur la personne ayant obtenu le marché. Le hic, c'est que le premier attributaire, Bousso, avait fait breveter par son fournisseur français ses échantillons. Mme Guèye ne pouvait donc obtenir du fournisseur français la même tenue. La guerre éclata. De guerre lasse, un compromis fut trouvé : Mme Guèye n'avait d'autre solution que de s'entendre avec Bousso ; mais les prix allaient changer. Le colonel rend compte de la situation à son patron et lui fait savoir que cela coûtera 50 millions de F Cfa de plus que la somme initialement prévue. Le général fit donc payer plus cher la tenue du fait que Bousso tenait à conserver sa marge bénéficiaire, et Mme Guèye tenait à en faire de même. La marchandise fut achetée au prix fort. Et chacun pouvait être satisfait... ■

## Annexe 4

### Lettre adressée au Président Wade

Dakar, le 31 mars 2008

## POUR L'HONNEUR DE LA GENDARMERIE

Des faits graves et très sérieux, ayant un rapport direct avec la Défense Nationale, obligent à informer les plus hautes autorités de l'Etat et sauvegarder ce qui peut encore rester de l'Honneur de la Gendarmerie.

Le 18 juin 2007, j'ai été relevé de mes fonctions de Haut Commandant en Second de la Gendarmerie à la suite d'accusations très graves, portées à la connaissance du Chef de l'Etat, Chef suprême des Armées, par le Général de division, Haut Commandant de la Gendarmerie et Directeur de la Justice Militaire.

Ces accusations, faits insolites, portées par un Chef militaire contre son subordonné direct, s'analysent dans le cadre d'une hérésie, d'un mensonge, d'une délation et d'une manipulation de la plus haute autorité de l'Etat, pour protéger des faits criminels de nature à compromettre la Défense Nationale et la Sécurité de l'Etat.

A l'époque, j'ai, par correspondance adressée à Monsieur le Président de la République et tenant compte des enjeux politico-stratégiques, demandé l'ouverture d'une enquête officielle pour vérifier la véracité des informations portées devant la haute autorité. Cette quête de vérité m'a été déniée, tenant compte de la puissance et de la fonction de l'Autorité militaire à la base du complot.

Devant l'inaction de l'Etat, des Officiers complices et malveillants se sont ragaillardis et continuent de plus belle à porter leurs mensonges, délations et manipulations, dans toutes les sphères militaires et gouvernementales, pour étayer une thèse.

BRÛLOT SUR LA GENDARMERIE

# Ce que Wade savait...

Le Tome 2, "La mise à mort d'un officier", de l'ouvrage "Pour l'honneur de la Gendarmerie sénégalaise", est une ruche grouillante de toutes sortes d'affaires obscures. Le Colonel Abdoulaye Aziz Ndaw mouille le Président Wade et son système (Lamine Faye, Bécaye Diop etc.), pour avoir, écrit-il, fermé les yeux sur des pratiques dont il aurait eu connaissance...



C'est par le truchement des services parallèles de renseignements qu'une grosse affaire, qui va d'ailleurs précipiter le départ du Colonel Abdoulaye Aziz Ndaw de son poste de numéro deux, éclate au cœur de la Gendarmerie. Le ministre des Forces armées à l'époque, Bécaye Diop au cœur de l'affaire, avait des comptes à régler avec le Général Abdoulaye Fall, Haut commandant de la Gendarmerie nationale. Ce dernier, selon l'ouvrage, avait procédé à un détournement d'objectif, suivi de détournements de fonds en affectant

le budget prévu à la réfection des navires de l'armée à des marchés nébuleux.

## Le Président, les généraux et le ministre

C'est le chef d'Etat-major général des Armées (Ndrl, l'autre Abdoulaye Fall) qui "découvert le virement illégitime du budget de réparations des navires vers la Gendarmerie". Conséquence : "le Cemga mit tout son poids et ses services dans le retour des crédits volés aux Armées sans aucune raison pérenne". Le bras de fer sera épique et le Palais en sera

témoin. Le Colonel révèle en effet dans le Tome 2 de son ouvrage (P.164) que "le Haut commandement de la Gendarmerie mobilisa ses agents de la Présidence et sollicita, après avoir bien travaillé ses complices de la Présidence, l'arbitrage du président de la République". C'est alors que "le Président convoqua une réunion des trois parties : ministre, Armée et Gendarmerie". Le Général Abdoulaye Fall d'expliquer, selon le compte rendu fait par le Colonel Ndaw, que "ce budget, sans aucune raison apparente, avait été viré à la Gendarmerie pour des motifs erronés et inacceptables".

## Bécaye Diop "reconnait" avoir détourné

La Gendarmerie évoque le plan Saleh (le milliardaire libanais) et le remboursement de dettes, pour se justifier. Le ministre Bécaye Diop est interpellé par le Président. "Le président de la République demanda à Bécaye ce qu'il avait fait de ces crédits et pourquoi il avait mis fin, délibérément, à des programmes qu'il avait ordonnés, sans s'en référer à lui". Le ministre est poussé jusqu'à ses derniers retranchements. "Le Président l'engueula comme un poisson pourri,

le menaça devant les explications tortues et indignes de ce ministre farfelu, incompétent et malhonnête." Pour toute réponse, rapporte Abdoulaye Aziz Ndaw, "Bécaye Diop expliqua au Président avoir gagné largement à Kolda pendant les élections présidentielles qui venaient de se passer, alors que son parti ne lui avait remis aucun sou. Il avait été obligé de recourir au Budget d'investissement pour mobiliser ses militants. L'argent avait servi à élire le Président Wade, selon ses dires, devant tous les généraux des Forces Armées".

Et la réaction du Président se passe...hors budget. Me Abdoulaye Wade, "sans aucune forme de procès, décida de rembourser aux Armées lui-même, les crédits nécessaires à la réfection des unités navales". Mais l'affaire ne s'en arrêtera pas là puisque Bécaye Diop "en voulut au Général Haut commandant de la Gendarmerie" à qui il reprochait d'avoir "tout manigancé pour le faire renvoyer de son poste de ministre des Forces Armées". "Il décida d'en finir avec le Général", écrit le colonel Ndaw. La méthode utilisée ne sera "pas frontale". C'est alors le début d'un autre scandale qui va cette fois-ci mettre en scène Lamine Faye, à l'époque tout puissant maître du Palais.

## Le piège des Renseignements parallèles...

"Bécaye rassembla pas mal de dossiers sales et d'accusation qu'il fit établir dans un document avec la complicité effective du colonel Loumboul Sy (...)" Et la suite : "Lamine Faye, connaissant son grand-père, connaissant ses relations avec le Général de la Gendarmerie,

surtout conscient de la couardise de ce dernier, décida, en complicité avec Baïla Wane, Directeur général de la LONASE, de faire chanter le Général". C'est un document qui lui sera remis et 50 millions de francs Cfa lui seront réclamés. Deux individus sont envoyés en éclaireurs. "Pris de panique à la lecture du document, le Général se décomposa et promit de payer (...) Il convoqua le Colonel Matar Sow son chef de cabinet et le commandant Moussa Fall pour leur exposer le chantage et les mettre à contribution pour trouver une solution. "Moussa Fall, écrit Ndaw, le seul courageux du groupe, prit l'affaire en mains, attendit avec ses hommes de la Section de recherches les deux francs tireurs. Il les arrêta, les fit conduire à la Section de recherches où ils passèrent un sale quart d'heure, aux mains des plus grands tortionnaires de la Gendarmerie".

L'affaire remonta à la Présidence et le chef de l'Etat exigea des explications au Général Fall. On accusa alors le Colonel Ndaw d'avoir fait arrêter les deux hommes. Les documents disent ceci : "le colonel Ndaw avait fait arrêter deux agents des services présidentiels, les avait fait torturer, avait fait incendier les locaux d'Insa Diallo et gardait toujours dans les locaux de la gendarmerie ces deux personnes". Et cette remarque qui clôt la note : "il avait réussi à détruire les documents compromettant le Premier ministre Macky Sall". Selon le colonel Ndaw, la stratégie déployée pour le couler voulait, dans le même temps, sceller le sort du Premier ministre de l'époque Macky Sall. Tout un programme. ■

A SUIVRE...

Les enjeux primaires de la sécurité sont derrière nous, le sommet de l'OCI est un succès pour tout le Sénégal et démontre, une fois de plus, la qualité des hommes et femmes qui se牺牲ent journalement, pour la protection des personnes et de leurs biens. Ce succès exige aussi que les chefs militaires et ceux qui ont l'honneur de conduire de tels hommes soient irréprochables, dignes et loyaux envers les institutions de la République.

Cette exigence m'impose de porter des accusations graves contre un certain nombre d'Officiers qui ont pris aujourd'hui en otage la Gendarmerie Nationale. Ces officiers sont des criminels de la pire espèce contre lesquels on peut relever, entre autres, les infractions suivantes :

### 1 ASSOCIATION DE MALFAITEURS

Un groupe d'Officiers et de Sous-officiers, à la solde exclusive de leurs intérêts personnels et mafieux, tournent les différents circuits de commandement. Les différents échelons, Brigade, Compagnies, et Légions, sont soumis aux pressions de Gendarmes, prétendument affectés à la Section de Recherche.

Ces Gendarmes, Police politique aux mains du Chef de la Section de Recherche, ont des pouvoirs exorbitants qui leur permettent de contrôler, en dehors de toute légalité, le système. Leur prétendue activité de renseignement a tué le renseignement dans la Gendarmerie, et cette activité leur permet de faire les mensonges, les délations et manipulations, dont le seul but est d'effectuer, en toute impunité, des prédateurs.

Les différents échelons de commandement sont placés sous surveillance mafieuse avec des procédés dignes de la Gestapo. Dans chaque unité, un ou deux gendarmes, obéissant aux seuls ordres du Chef de la Section de Recherche, sont chargés de renseigner et de rendre compte journalier de la conduite de l'unité.

Insulte à tous les principes de commandement, cette organisation permet à un système mafieux de prélever des dividendes et de faire des racketts en toute impunité. Aucun Gendarme

n'ose dénoncer ce système de peur de recevoir les foudres du Général

Les Officiers comme les hommes ont démissionné et leur laissent les mains libres pour agir en toute impunité. Aucune marge de manœuvre ne leur est laissée, l'espace étant occupé par des Gendarmes indisciplinés, immoraux, souvent drogués, et qui terrorisent population comme collègues, dans le seul but de monter des magouilles enrichissantes.

### 2 ENRICHISSEMENT ILLICITE

Ce système a permis au Général et ses acolytes de s'enrichir sans commune mesure avec leur possibilité. Ils pèsent aujourd'hui des centaines de millions voire milliards par une stratégie de prédateurs insoupçonnée.

En deux ans, le Général a transformé un champ de culture d'arachides en une ferme agro-industrielle qui vaut plus de deux milliards, avec une importation soutenue de vaches laitières brésiliennes et argentines. Cette ferme, qui était alimentée au départ par le recel du bétail volé depuis la Casamance, est aujourd'hui digne de celle des grands fermiers qui importent du pétrole.

Les hommes du Général, en toute impunité, ouvrent des chantiers sans rapport avec leurs revenus, sous le regard embêté des hommes restés dignes de la Gendarmerie. Au moment où chacun rêve d'un quelconque toit pour abriter sa famille, ces gens multiplient par deux, voire trois, des chantiers dans les quartiers huppés de Dakar, tels les Almadies, la Pyrotechnie, l'Usine des Eaux, Bordure de mer etc.

Les Gendarmes, dont le métier a toujours été un sacerdoce, voient certains camarades accumuler des richesses qu'ils ne pourront jamais acquérir, quel que soit leur grade et leur travail.

Alors que certains ont pour véhicule personnel des guimbarde, rafistolées chaque week-end et abonnés chez les mécaniciens du coir, ils voient les épouses de leurs camarades, corrompus et liés au système de prédation du Général, dans des

6 ANS DE TRAVAUX FORCES POUR LE MARCHAND AMBULANT

# Cheikh Anta Diop avait poignardé son antagoniste

La cour d'assises, après avoir disqualifié les faits en coups et blessures volontaires, a condamné Cheikh Anta Diop à 6 ans de travaux forcés.



■ NDEYE AWA BEYE

**D**epuis que je suis en prison, je ne cesse de prier pour Fodé, tellement je regrette ce qui s'est passé». A travers ces propos, l'accusé Cheikh Anta Diop, inculpé du meurtre de Fodé Doumbouya, un artiste danseur, n'a pas cessé hier de regretter l'acte qui a conduit à ce drame. Le commerçant a écopé de 6 ans de prison.

## Un poisson d'avril qui a mal tourné...

Tout est parti d'une petite dispute. Lors d'une répétition, Cheikhna Ndong, manager du groupe de danse de l'ASC Rakadiou dont Fodé était membre, avait confié à ce dernier que des membres du groupe ne seraient pas d'un voyage prévu en Turquie. Il leur a joué un tour pour les inciter à mieux travailler. Ces propos, confirmés par Cheikh Anta Diop, n'avaient pas plu à Fodé Doumbouya. Le danseur demanda au commerçant d'arrêter de se mêler des affaires du groupe. S'ensuivit une dispute qui nécessita l'intervention des membres du groupe. Mais Cheikh refusa de quitter les lieux, invitant Fodé à le suivre

dehors pour régler leurs comptes. Ce que ce dernier ne fit pas.

Le lendemain, il revint dans la salle de répétitions, armé d'un couteau. Il chargea à nouveau sa victime. Au cours de la bagarre, il lui asséna un coup au niveau de la jambe gauche. Le certificat de genre de mort dira plus tard que le danseur est mort d'une hémorragie externe et interne, à cause d'une plaie traumatique du quart supérieur de la cuisse profonde de 9 cm ayant sectionné de gros vaisseaux.

Arrêté à la suite d'intenses recherches, Cheikh Anta Diop reconnaît être l'auteur du coup de couteau ayant entraîné la mort de Fodé Doumbouya. Il expliquait que ce dernier l'avait traité d'homosexuel, ajoutant que c'est Doumbouya qui avait sorti le couteau ; qu'il l'avait saisi pour en asséner un coup à son antagoniste. Mais les témoins des faits disent le contraire. Cheikhna Ndong et Khady Diouf ont soutenu devant le magistrat instructeur que c'est Cheikh Anta Diop qui a surpris sa victime, après qu'on les a séparés une première fois.

## ...une victime de nature belliqueuse et très nerveuse

A la barre de la Cour d'assises, le commerçant a déclaré avoir agi pour se défendre. «Mon intention n'a jamais été d'en finir avec sa vie, et j'ai beaucoup pleuré par la suite, mais il faut dire qu'il m'a poussé à bout. Je n'ai pas aimé du tout qu'il me dise que je suis un homosexuel», a soutenu Cheikh Anta Diop.

Toutefois, il relève des différents témoignages que la victime était de nature belliqueuse et s'énervait pour un rien. «Il faisait peur à toutes les filles», a expliqué Khady. Ainsi, dans sa réquisition, l'avocat général a noté le caractère belliqueux de la victime qui, selon lui, aurait dû écouter les conseils de sa femme qui lui avait défendu de se battre. Cheikh Anta Diop et Madame Doumbouya étaient amis. Le parquet a ainsi demandé au président de disqualifier les faits en coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de le donner. Il a requis 5 ans de travaux forcés. Convaincu que son client n'a fait que se défendre, Me Ibrahima Mbengue a demandé à la cour de suivre le réquisitoire du représentant du ministère public.

Cheikh Anta Diop va recouvrer la liberté dans un an et demi. ■

## AMBiance

### Quand les gendarmes deviennent les supposés méchants...

**D**ans leur stratégie de défense, les conseils de Gorgui Ndiaye se sont évertués hier à remettre en cause l'intégrité morale des forces de gendarmerie ayant procédé à l'enquête... Eh bien ! mal leur en a pris !

L'un des avocats a indiqué que depuis les «révélations du Commissaire Keita», il ne faut «plus jurer de rien» en ce qui concerne les éléments de la gendarmerie et qu'il est donc fortement possible que ce soient ces agents, eux-mêmes, qui aient placé les 37 kg de drogue chez Gorgui... Son autre frère a argué que les gendarmes ont fait plonger leur client, parce qu'ils voulaient ferrer un plus gros poisson avec qui ce dernier aurait traillé, connu de leurs services sous le nom de Tidiane Diop.

Ces piques lancées contre le corps de la gendarmerie ont néanmoins coûté cher aux robes noires, car aussi bien de l'Avocat général, Ibrahima Bakhoun que du Président des Assises, les avertissements et autres mises au point ont fusé... ■

S. BENGELOUN

## MOT DU JOUR

### “Bambaraland”

**L**e deuxième procès du jour s'étant presque entièrement tenu en langue Bambara, vous comprendrez vite l'ennui et la désolation de ceux qui ne parlaient pas cette langue... soit 95% de l'assistance !

De ce fait, les heures passées à écouter les trois accusés maliens converser avec l'interprète qui, malgré tous ses efforts, avait une voix qui ne portait pas vraiment, micro ou pas, ont paru très longues...

Bref, entre Bambara et silence radio, on n'a rien capté de ce procès ! ■

S. BENGELOUN

## PROFIL DES ACCUSÉS

### Accusé n°1 : Être ou ne pas être Gora ?

Telle est la question Gorgui !

Gorgui Ibrahima Ndiaye, alias «Gora», a tout fait de poser les fondements de sa stratégie de négation en bloc, hier dans le cadre de l'affaire pour laquelle il était jugé en cours d'Assises. Comparaissant pour répondre du crime de détention et de trafic de Chanvre indien, l'accusé de 39 ans a attaqué l'ordonnance de renvoi le concernant, dès les premières lignes... Un petit dialogue, entre les juges et lui-même, très illustratif en ce sens, s'est ainsi déroulé comme suit :

— «Vous êtes bien Gorgui Ndiaye, aussi appelé Gora ?», a demandé le Président des Assises.  
— «Non. Je suis Gorgui Ndiaye, pas Gora», a aussitôt répondu l'accusé.  
— «Ah bon !... Et qui est ce Gora Ndiaye alors ?»  
— «Connais pas.»

Si, de prime abord, le sentiment qu'on a eu concernant cette affaire est qu'elle commençait bien, la suite des événements a néanmoins fait toute la lumière sur l'attitude de Gorgui-pas-Gora Ndiaye... qui, criminel ou pas, devait être commandé par son esprit de préservation... En effet, les débats ont peu de temps après révélé que l'accusé s'est fait prendre avec 7 cornets de Chanvre indien sur lui... mais que c'est pas moins de 37 kg de cette même substance hautement illicite qui auraient été retrouvés dans une chambre, à Yarakh Hann Montagne, louée à un certain Gorgui «Gora» Ndiaye ! Après ça, n'importe qui aurait nié être «Gora» Ndiaye !

Pour en revenir à la personnalité de l'accusé, on sait de celui qui prétend ne pas être Gora Ndiaye qu'il est un pêcheur bigame et père de 8 enfants, âgés entre 19 ans et 7 ans. L'une de ses épouses vivrait chez sa mère, à Yarakh, tandis que l'autre se serait retirée à Mbour avec sa part de la marmaille. Cela parce que, selon l'accusé, la maison de sa mère accueille déjà deux de ses frères et leurs épouses et enfants, en plus de sa mère et de sa sœur, elle toujours célibataire !

### Accusé n°2 : Voyage clandestin à trois pour les dealeurs maliens

Dur, dur que de faire la différence entre les 3 accusés qui se sont présentés à la suite de Gorgui Ndiaye, dans le cadre de la 2<sup>e</sup> affaire du jour (et 15<sup>e</sup> inscrite au rôle)... Cela pour la bonne et simple raison qu'en plus de parler un Bambara plus que traînant et balbutiant (malgré tous les efforts de l'interprète), les trois accusés n'ont pas fait preuve de clarté dans leurs propos, n'offrant aucun détail, ni aucune anecdote permettant de donner accroche à leurs différentes dépositions.

De ce que l'on a compris, malgré et surtout contre les «vents et marées» d'un marasme d'éloquence à la bambara, Lansana Diakha, Mohamed Cissé et Mamadou Traoré seraient accusés de trafic international de chanvre indien et filouterie de transport ! Bien qu'il ne fasse aucun doute que ce n'est pas ce dernier chef d'inculpation qui a valu à ces frères daltons bamakois de se retrouver devant la Cour d'Assises de Dakar, force est de constater que ce n'est pas tous les jours qu'on voit des accusés reconnaître être partis à l'abordage d'un train de marchandises. Et, de surcroît, s'y être installés, biens et personnes, en toute tranquillité, après avoir prétendument graissé quelques pattes... À quelques canassons près, on se serait cru dans un western !

C'est donc sans surprise que ces cowboys (l'un chauffeur et les deux autres commerçants à la ville), à savoir Lansana (41 ans), Mohamed (54 ans) et Mamadou (34 ans) ont vu les shérifs du poste de police de Bargny venir les cueillir sur le quai de la gare même, à la suite d'une dénonciation anonyme, selon laquelle il y aurait eu une bagarre entre eux. Et c'est également sans surprise qu'une fois leurs bagages fouillés et un sceau contenant du chanvre indien trouvé, qu'aucun des trois n'aït reconnu en être le propriétaire... Après tout, quel est le coupeur de route qui, s'il n'est pas pris la main dans le sac, avoue être coupable ?

### Accusé n°3 : D'homonyme de l'éminent égyptologue, il devient... présumé meurtrier

Cheikh Anta Diop (pas celui-là, l'autre!) aurait tué un homme. Qui plus est, de sang froid. Voilà, en quelques mots, le résumé de la 3<sup>e</sup> et dernière affaire de cette 6<sup>e</sup> journée de la 2<sup>e</sup> session des Assises de Dakar, édition 2014. En effet, c'est parce que la victime, un certain Issakha Doumbouya, l'aurait répétitivement traité d'«homosexuel» que l'accusé en serait venu à nourrir en lui ce funeste plan de mise à mort...

Du moins, c'est ce qui transpire de l'enquête, car l'intéressé, lui-même, nie avoir eu une quelconque ambition de donner la mort, même si c'est lui qui a apporté l'arme (un couteau) sur le lieu du crime ! Il découle de la procédure, néanmoins, que le geste de Cheikh Anta ne peut avoir été autre chose qu'une aspiration malveillante née d'un moment de folie passagère : toute l'affaire est un cas ballant de «Seytané moo ma ci dougueul !», comme se plaisent à dire de nombreux accusés l'ayant précédé pour des faits similaires !

En effet, le juge d'instruction, pour attester de la bonne foi évidente de l'accusé, est lui-même allé jusqu'à prendre la peine d'inscrire dans son ordonnance que «Cheikh Anta Diop, tout comme la victime, n'est pas quelqu'un de belliqueux». Mieux encore, le magistrat a dévoilé que l'accusé aurait passé «toute son enfance à apprendre le Coran auprès du fils aîné du khalife général des mourides, après le divorce de ses parents, intervenu quelques temps après sa naissance»...

Indulgent, le juge est même allé jusqu'à préciser que la mère même de l'accusé le décrirait comme quelqu'un «qui n'est pas doté d'une grande intelligence et est facilement influençable»... Pas de doute, le fait d'avoir mémorisé les Saintes Ecritures vous recommande instantanément auprès de certaines personnes !

Des dires de l'accusé, paroles qui en passant sont sacrément laborieuses du fait du grave cas de bégaiement dont il souffre, on apprend que Cheikh Anta Diop est un commerçant qui, après des années passées à être un ambulant, avait réussi à avoir son propre commerce. Ambitieux, il avait décidé d'étendre ses activités en dehors du territoire national et c'est justement parce qu'il était en négociation avec l'intendant d'une troupe de danseurs pour que ce dernier l'emmène en Turquie, que l'accusé avait fait la connaissance de la victime, qui évoluait au sein dudit ballet.

C'est ce qu'on appelle un mauvais coup du sort ! ■

SOPHIANE BENGELOUN

## 10 ANS DE TRAVAUX FORCES POUR TRAFIC DE CHANvre INDIEN

## Pêcheur et vendeur de drogue

Gorgui Ibrahima Ndiaye va encore passer 5 années en prison, avant de revoir ses deux épouses et ses enfants. Une amende de 5 580 000 francs CFA lui a été infligée pour trafic de drogue.

■ NDEYE AWA BEYE

**G**orgui Ibrahima Ndiaye plus connu sous le nom de Gora Ndiaye va passer ses 5 prochaines années en prison. Il a été arrêté pour trafic de drogue, à la suite d'une dénonciation. En effet, l'information faisait état d'un réseau de trafic de chanvre indien à Hann Montagne. En exploitant les révélations, les éléments de la brigade de la gendarmerie de Hann ont fait une descente sur le terrain et

découvert dans une des chambres ciblées un sac contenant 37 kg de chanvre indien.

Entendue, la dame Ndèye Diop, propriétaire des lieux, a désigné le nommé Gorgui Ibrahima Ndiaye comme locataire de la chambre. Elle précisait que Gora passait notamment de temps à autre et qu'il avait disparu depuis un bon bout de temps. Celui-ci finit par être arrêté le 23 janvier 2009, avec en sa possession 200 grammes de chanvre indien. Il a reconnu se livrer à un tra-

fic de chanvre indien, en précisant qu'il se faisait ravitailler auprès d'un nommé Tidiane Diop, tout en niant être le propriétaire des 37 kg de drogue trouvés dans sa chambre.

Hier devant la barre de la Cour d'assises, Gora a campé sur ses dénégations. «On m'a surpris en train de fumer du chanvre indien. Au total, j'avais avec moi 7 cornets et c'était pour ma consommation personnelle. Je devais aller en mer», a-t-il dit avec calme. Dans sa réquisition, l'avocat général a laissé entendre que l'accusé



ne devait bénéficier d'aucune circonstance atténuante, car il n'a cessé de nier les faits, ne leur facilitant pas la tâche. Il a requis une peine de 10 ans de travaux forcés ainsi qu'une amende de 10 millions de francs CFA.

Les conseils de l'accusé ont demandé au juge de requalifier les faits en simple détention de chanvre indien, en guise de consommation personnelle, comme il l'a expliqué. Ils ont éga-

lement chargé les gendarmes enquêteurs qui, à leur avis, ont mal transmis le dossier. Ce faisant, ils ont indisposé le parquet qui leur a demandé de se limiter aux éléments du dossier, au lieu de jeter la faute sur les gendarmes.

Après 5 ans de détention préventive, le pêcheur Gorgui Ibrahima Ndiaye va encore séjourner 5 autres années à la citadelle du silence avant de revoir les siens. ■

## TRAfic INTERNATIONAL DE DROGUE

## Lansana acquitté, ses deux compatriotes prennent 10 ans chacun

**L**ansana Dianka, Mouhamed Cissé et Mamadou Traoré auraient pu être jugés devant le tribunal correctionnel, si le procureur de la République près le Tribunal Régional de Dakar n'avait pas interjeté appel pour leur renvoi devant la Cour d'assises. Ils ont comparu hier pour trafic international de drogue et filouterie au transport.

Le premier a été acquitté tandis que les deux autres ont écopé de 10 ans de travaux forcés.

Les trois nommés avaient quitté leur pays, le Mali, pour venir écouler leurs marchandises à Dakar, par le train. Arrivés à Bargny, ils ont été appréhendés, suite à une altercation entre eux. Une fouille de leurs bagages permit aux hommes

en tenue de découvrir un sceau contenant 1,650 kg de chanvre indien. Interpellés sur la provenance et la destination de cette drogue, ils déclarèrent en chœur être étrangers à tout cela.

En ce qui concerne Lansana Dianka, sa marchandise se composait de plusieurs sacs de pierre calcaire. Il a été interpellé lorsque les policiers ont découvert le sceau contenant la drogue. Il soutenait que le chanvre appartenait à ses deux compatriotes interpellés en même temps que lui. Il reconnaissait tout de même avoir voyagé à bord du train, sans s'acquitter du prix du transport. Mais il précisait, sans être en mesure de le prouver, avoir versé au mécanicien du train la somme de 45 000 francs CFA.

Mouhamed Cissé et Mamadou Traoré ont livré la même version.

Hier devant la barre, les trois Maliens ont nié avec force les faits. Mais selon l'avocat général, forcément le sceau appartient à l'un des trois. A la question : A qui appartient le sceau? Ibrahima Bakhoum a souligné qu'il se trouvait devant un

problème d'imputabilité. Et par conséquent, il s'en est remis à la sagesse de la Cour. A leur tour, les avocats des accusés ont fustigé le fait que le juge d'instruction se soit basé sur le fait que les trois Maliens ont voyagé ensemble, alors qu'ils ne se connaissaient pas. Ils ont par conséquent demandé l'acquittement de leurs clients au bénéfice du doute, ou de disqualifier les faits en simple offre ou cession de drogue. Si Lansana Dianka a obtenu gain de cause, ce n'est pas le cas pour Mouhamed Cissé et Mamadou Traoré qui ont pris 10 ans de travaux forcés. Ils doivent payer solidairement la somme de 240 000 francs CFA. ■

N. A. BEYE

## AVORtement CLANDESTIN

## Un homme de 72 ans risque un an de prison

**D**ivorcée et mère de deux enfants, Mame Coumba Seck a été engrossée par son amant. Pour éviter que l'opprobre lui soit jeté, la jeune mère de 28 ans a décidé de se débarrasser de sa grossesse. Sur les recommandations d'une de ses copines, elle a requis les services de Mame Bouna Sall. Un ancien infirmier de 72 ans qui a la réputation d'avorteur avec un parcours atypique. En fait, avant sa retraite, il avait quitté les salles de soins pour aller travailler à la défunte Banque nationale de développement du Sénégal (BNDS), avant d'émigrer en Italie. A son retour d'Europe, l'émigré a retrouvé sa première passion, en travaillant dans un cabinet médical qui appartenait à l'un de ses défunt beaux-frères.

Toujours est-il qu'en se rendant chez l'ex-infirmier, Mame Coumba Seck a pu se débarrasser de sa grossesse de 45 jours. Seulement, l'avortement a mal tourné puisque la dame s'est retrouvée à la maternité du centre Elisabeth Diouf de Guédiawaye. Sa forte hémorragie et ses douleurs abdominales ont poussé la sage-femme à conclure à un avortement. Il s'y ajoute que la patiente a expulsé le reste d'un foetus. Interrogée par les policiers, la jeune dame n'a pas hésité à dénoncer son avorteur.

A l'enquête, ils ont reconnu les faits avec des aveux circonstanciés. Mais hier, les deux prévenus

ont tenté de faire croire à un problème de règles. "J'étais partie le voir pour un retard de règles et il m'a fait deux injections, tout en me prescrivant une ordonnance", a soutenu Mame Coumba Seck, tout en précisant que c'est le lendemain que l'avortement s'est déclenché. "Je lui ai injecté deux spasfon", a précisé le septuagénaire qui a réfuté l'avortement. Suffisant pour irriter le président Baldé qui a lui lancé : "Vous me décevez vraiment. A votre âge, je ne pensais pas que vous alliez essayer de leurrir le tribunal, mais que vous alliez regretter !"

Malgré cette remarque, Mame Bouna Sall a persisté à dire qu'il ignorait que sa coprévenante était enceinte. "Vous saviez pertinemment qu'elle était enceinte", lui a rétorqué le président. Et l'un des assesseurs de revenir à la charge en disant au septuagénaire : "Vous êtes père de 30 enfants. Si vous voulez qu'on vous aide, il faut dire la vérité". A sa suite, la représentante du parquet a requis un an ferme, convaincue du délit d'avortement, mais aussi d'exercice d'une profession légalement réglementée. Car, Mame Bouna Sall prétend que tous ses papiers pour justifier sa qualité d'infirmier ont été emportés par les inondations. Quoi qu'il en soit, la défense a jugé la peine sévère et a plaidé la clémence du tribunal. Délibéré lundi prochain. ■

F. SY

**Ziguinchor,  
c'est 10 fois par semaine  
avec SENEGAL AIRLINES**



→ Tarif à partir de  
**79.000 FCFA TTC**  
→ Appareil moderne de  
**50 sièges**  
→ Temps de vol : **45 min**



*N'hésitez plus, choisissez le confort  
et la sécurité au meilleur tarif.*

Informations : Réservations au 600 600 866  
ou sur notre site Web : [www.senegalairlines.aero](http://www.senegalairlines.aero)

SENEGAL AIRLINES

*L'élégance Africaine*

FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

# De l'huile dans les amphithéâtres

Des amphithéâtres salis et méconnaissables ont accueilli hier les étudiants de la Fac de Lettres. Tôt le matin, des individus se sont introduits dans les salles et y ont déversé de l'huile de vidange de moteur. Suffisant pour soulever l'ire du doyen de ladite Faculté.

■ SEYDINA BILAL DIALLO

**Q**ui disait que le calme était revenu à la Faculté des Lettres ? Loin s'en faut ! Venus faire cours tôt le matin, les étudiants ont trouvé les amphithéâtres couverts d'huile de vidange de moteur. Ce liquide noir a été versé sur les allées, les tables-bancs et même les tableaux blancs, rendant impossible la tenue des cours. "C'est dégueulasse", tels sont les mots du doyen. Désabusé, M. Sow ajoute qu'il n'a jamais vu un acte de vandalisme aussi grave.

L'ire du doyen s'est par la suite amenuisée, vu que dans la foulée, des étudiants, pour la plupart en licence 1 de Géographie, se sont portés volontaires pour nettoyer les lieux. Armés de masques, de serpillières et de produits détergents, ces étudiants ont ainsi rincé toutes les parois, tables et autres tableaux. Sous-vêtement tacheté, l'un d'entre eux explique : "nous nous sommes engagés à rendre

propre l'espace afin que les cours puissent reprendre le plus vite possible, car nous avons accusé suffisamment de retard". Mais tous ne décrivent pas ces actes. De l'avis de certains étudiants, la liberté de manifester ou de se réunir est devenue impossible. Pour eux, la fin justifie les moyens.

## Plaintes réciproques

Par ailleurs, le doyen Sow, très en colère, accuse ouvertement les étudiants qui réclament le "Master pour tous". « Comment quelqu'un qui ne s'est pas inscrit peut commettre de tels actes ? Ils ne sont pas étudiants et n'ont pas la carte d'étudiant », a-t-il fulminé. Il estime d'ailleurs avoir porté plainte et donné le nom de certains d'entre eux à la police. Tenace dans ses accusations, le doyen les accuse de récidivistes puisque, dit-il, il y a 2 ou 3 semaines, ils avaient décroché les tableaux dans 19 salles de cours de la Faculté qu'ils avaient

entassés dans le hall du bâtiment.

Du côté des étudiants qui réclament le « Master pour tous », on dégage en touche. "Ce sont des allégations fausses, infantiles et dénuées de fondement", déclare tout de go leur porte-parole Mame Mody Diop.



## RESULTATS BACCALAUREAT 2014

# Fortunes diverses pour les candidats

Les résultats du baccalauréat 2014 ont été proclamés hier, dans (presque) tous les centres de Dakar. Les résultats sont jugés acceptables dans l'ensemble.



■ SAMBA DIAMANKA

**A**près avoir semé, hier c'était le temps de la récolte pour la grande majorité des candidats du baccalauréat 2014. Dans les différents centres visités (Blaise Diagne, Amadou Hampathé Ba et Seydou Nourou Tall), on se serait cru dans un marché hebdomadaire (Iouma). Des va-et-vient incessants, de petits groupes formés par-ci par-là, des visages crispés, des élèves (surtout des filles) en pleurs, avant même les délibérations. Déjà à 10h hier, le lycée Blaise Diagne était pris d'assaut. Dans la cour, élèves et parents atten-

dant les résultats, n'eût été les mines inquiètes, on se serait cru à un jour de rentrée des classes. Assise à même le sol à cause du stress, Mame Saye Bèye attendait impatiemment la proclamation.

Deux heures plus tard, certains résultats ont commencé à tomber. Après la délibération, le président du jury 961 a indiqué que les résultats étaient acceptables dans son jury. « Les résultats sont satisfaisants, car on a un pourcentage qui varie aux alentours de 32% pour L2 et 25% pour S2. Pour les admissibles, le taux est de 33% L2 et 29% S2. Quand on additionne, pour la série L2, c'est

presque 60% et 55% pour la S2. Vu ces résultats, on peut dire que c'est satisfaisant », a soutenu Chérif Diallo.

Tout émue, une joie énorme se lisant sur son visage, nous retrouvions une Mame Saye Bèye, admise au premier tour et fière. « J'ai beaucoup travaillé cette année. Je passais beaucoup de nuits blanches pour obtenir ce diplôme récompensé par le fruit d'un travail de longue durée. Je suis très contente », s'est-elle exclamée avec beaucoup d'enthousiasme. A côté se tenait Bullys Ndolo, Gabonais et premier de ce jury avec la mention assez bien, félicité par ses camarades. « Je suis heureux. C'est un grand jour pour moi », a-t-il déclaré tout sourire.

Toujours à Blaise Diagne, l'attente a été longue pour les candidats du jury 962. La délibération a été faite vers 15h 30. Pour ce jury présidé par l'enseignant chercheur de l'Ucad Mamadou Ndiaye, enseignant au Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information, le pourcentage était de 47,93%. « Nous avons obtenu 3 mentions bien, 16 assez bien, 60 passables et 82 admissibles. Il y avait 338 candidats dont 162 admis », a-t-il informé. Il a fait une remarque édifiante : « Dans notre jury, nous avons remarqué un taux élevé de réussite chez les filles par rapport aux garçons. »

Selon ce dernier, il y a au moins 5 groupes qui contestent. "Les étudiants qui réclament le paiement de bourses, ceux qui demandent une augmentation de taux, ceux qui sont contre la session unique, les nouveaux bacheliers non orientés, les étudiants de l'université virtuelle...", a-t-il énuméré.

Dans la foulée, les étudiants mis en cause soutiennent que le doyen n'a pas réagi en tant que responsable. Cela étant, ils promettent de ne pas se laisser faire. "Nous comptons porter plainte contre le doyen pour fausses accusations", a révélé Mame Mody Diop qui annonce la tenue prochaine d'une marche pacifique. ■

## PROTECTION DE DONNÉES PERSONNELLES AU SENEGAL

### Des manquements constatés dans le traitement

Dans son avis trimestriel 2014, (avril, mai, juin), la Commission de protection des données personnelles (CDP) a noté encore des manquements dans le traitement des données personnelles au Sénégal.

**A**u cours de ce trimestre (avril, mai, juin), la commission de protection des données personnelles (CDP) a découvert dans les dossiers instruits des bases de données dont les personnes concernées ignorent l'existence. "Ces bases ont été constituées le plus souvent de manière illicite (achat de données à l'insu des personnes concernées, collecte frauduleuse, etc.)", a révélé un communiqué de la CDP parvenu à EnQuête.

Ainsi, note le texte, certains responsables collectent et traitent des données à caractère personnel, sans pour autant en informer les personnes concernées et leur donner la possibilité d'y consentir ou de s'y opposer. "Ce cas de figure relève pour la plupart de certaines agences de Webmarketing", nous dit le communiqué.

À niveau technique, les manquements relevés sont le plus souvent liés aux conditions d'externalisation des traitements, des plates-formes et/ou du stockage des données des Sénégalais. Les entreprises qui ont recours à ces pratiques signent des contrats avec des prestataires se trouvant hors du territoire national ou dans le Cloud. "Cette pratique tend à devenir abusive pour les structures qui y voient un moyen à moindre coût de traiter et de stocker leurs données. Cela engendre des risques énormes pour la vie privée des personnes concernées. Cet état de fait constitue une sérieuse menace pour la sécurité des données et présente des risques de détournement de finalité non négligeables", peut-on lire dans le texte.

La CDP a noté également chez certaines entreprises la tendance consistant à autoriser un accès à distance par des entreprises étrangères aux données stockées au Sénégal, sous prétexte de maintenance. Sur cette pratique, la CDP invite les responsables à plus de rigueur dans les contrats de confidentialité, en vue de renforcer la protection des données, et réfléchit, en partenariat avec tous les acteurs, sur les modalités et les conditions permettant d'héberger les données à caractère personnel au Sénégal.

Ainsi, la commission recommande aux responsables de traitements d'accélérer la procédure de déclaration des fichiers et des bases de données personnelles ainsi que des systèmes d'information (vidéosurveillance, biométrie, géo localisation), d'informer la CDP, avant tout transfert de données personnelles vers un pays tiers.

Ils doivent aussi "prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter l'interception des données et de veiller à la confidentialité et l'intégrité des données collectées et traitées". ■

VIVIANE DIATTA



PRESSION FONCIÈRE, MANQUE D'EAU

# La zone des Niayes meurt à petit feu

La zone des Niayes subit de plein fouet la spoliation foncière. De Bambilor à Sangalkam où est passé hier le ministre de l'Agriculture, ce sont des centaines d'hectares qui ont été spoliés par des privés et des promoteurs immobiliers, au détriment des paysans qui demandent aux autorités de préserver les Niayes.



■ ALIOU NGAMBY NDIAYE

**L**a boulimie foncière qui a caractérisé le régime libéral n'a pas épargné la zone des Niayes. Cet espace dédié spécialement à l'agriculture, notamment horticole, subit de plein fouet la pression urbaine. Le ministre de l'Agriculture et de l'Equipment rural, Papa Abdoulaye Seck (**à gauche**), y a effectué hier une visite. Il a constaté cette agression foncière. Partout où il est passé hier, les paysans ont entonné le même refrain : la spéculation foncière. La première révélation a été faite par le Président de la délégation spéciale de la commune de Bambilor. Selon Ndiagne Diop, tous les périmètres de la zone des Niayes sont à usage d'habitation. "Et ce sont eux-mêmes les paysans, et nous avons les preuves dans nos bureaux, avec qui vous êtes en train de faire une tournée dans la zone, qui ont mis toutes ces terres à la disposition des populations pour des habitations", a révélé M. Diop au ministre de l'Agriculture.

Entre Sangalkam et Diamniadio, la seconde étape de la visite, des centaines d'hectares, appartenant aux Niayes ont déjà été lotis pour habitation. Et dans le lot des bénéficiaires, figure le président de la Convention nationale pour le développement rural, Oumar Sakho qui était de la délégation. Ce dernier, a divulgué Ndiagne Diop, détient à lui seul 15 ha de terres à usage d'habitation dans ce périmètre. Cette révélation a été faite devant le principal concerné, Oumar Sakho qui a riposté, en infor-

mant que le "lotissement dénommé Oumar Sakho est autorisé par la communauté rurale de Bambilor". "C'est la communauté rurale qui a fait le lotissement et non Oumar Sakho. Il raconte des histoires", a-t-il martelé. M. Sakho d'ajouter que si le gouvernement "veut arrêter cette pression foncière, il doit mettre de l'eau à la disposition des maraîchers". Selon lui, "sur les 1000 ha qui sont à côté, tous les gens qui avaient investi sont partis, du fait du problème d'eau. Il y a plus de 540 familles qui se sont installées ici, sans compter l'investissement tout autour. Tout cela est bloqué à cause d'un mauvais approvisionnement en eau", a-t-il plaidé.

## Bicis, Caisse de dépôt et de consignation et Telyium

Après cette étape, la délégation du ministre de l'Agriculture s'est rendue à Bambilor. Dans cette zone, les paysans se sont insurgés contre la pression foncière sur les périmètres à vocation agricole. Cette boulimie foncière s'est même accélérée avec l'arrivée des promoteurs immobiliers. Selon le porte-parole de la coopérative agricole "Samm Sa momeel" (Préserver ses biens), le domaine de Bambilor s'étend sur 25 km<sup>2</sup> et regroupe 7 villages. Mais depuis l'avènement de Me Abdoulaye Wade, raconte Bira Cissé, le domaine subit une pression des immobiliers. Car dit-il, la Bicis y détient une coopérative d'habitat sur 14 ha, la Caisse de dépôt et de consignation 1500 ha et Telyium programme 4 000 logements. "Si on y ajoute la grande aggloméra-

tion de Bambilor, vous voyez ce que cela risque de provoquer. Le domaine de Bambilor est un grenier pour la région de Dakar et une bonne partie du pays. Nous demandons à l'Etat de préserver nos terres pour éviter que nos enfants deviennent des délinquants, des marchands ambulants", a lancé Bira Cissé.

## La GOANA, grande offensive pour l'accaparement des terres

Par ailleurs, la visite du ministre de l'Agriculture, Papa Abdoulaye Seck, a permis de découvrir le risque qui guette la zone des Niayes, si aucune décision n'est prise. A Sangalkam, à la station affectée à l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA), 75 ha ont été lotis à usage d'habitation par une nommée Mme Kassé du PDS, a révélé Massaër Nguer, technicien à l'ISRA. Devant le ministre Papa Abdoulaye Seck, M. Nguer a ajouté que ces 75 ha ont été affectés

à Mme Kassé au nom de la GOANA (Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance). "Mais malheureusement, dit-il, les gens s'en sont accaparés pour en faire des parcelles d'habitation qu'ils ont vendues à d'autres personnes". "Plusieurs personnes ont eu des hectares pour faire des campagnes au nom de la GOANA. Elles se sont maintenant accaparées des terrains et ont mis des bornes et des clôtures, parce qu'à la fin, ils délimitent ça en parcelles pour les revendre. Et si on continue, la station sera envahie par des habitations", a-t-il averti.

Après ce plaidoyer, le président de la délégation spéciale de la commune de Bambilor a apporté la réplique. Ndiagne Diop a souligné que les 75 ha "appartiennent à l'association pour le développement du village de Noflaye et non à une seule personne. Et Mme Kassé en est la présidente". Le Chef de service urbanisme de Rufisque, Mme Aminata Correa Traoré, a abondé dans le même sens, en renseignant "qu'actuellement, l'ISRA n'a pas un titre foncier privé dans cette zone qui est une zone d'habitat". "Si l'ISRA dit que la totalité de ces terres lui appartient, ça pose problème. Il faut que l'ISRA se rapproche du service des Domaines pour qu'on sache la partie qui lui est réservée", a-t-elle recommandé. Dans un autre domaine situé à côté, c'est un sénateur qui a été servi par le régime de Wade. Il a bénéficié de 100 ha qui ont été défaillés sur un périmètre de 519 ha. ■

Champs



## COMMUNIQUÉ

*Sous le Ndiguë du Khalif Général des Mourides*

**El Hadji Cheikh Sidi Moukhtar MBACKE**

**El Hadji Mohamed Mahfouz MBACKE**

*Chef religieux à Darou Wahab*

*Sokhna Baly MBACKE et toute la Famille*

**Sokhna Maïmouna MBACKE Khadimou Rassoul,**

*vous invitent à assister aux Cérémonies Commémoratives de*

*la nuit bénie de Leylatoul Khadre organisées pour perpétuer*

*l'œuvre de Sokhna Maïmouna MBACKE*

*qui aura lieu à la Résidence "Leylatoul Khadre" à Touba HLM*

*le Jeudi 17 Juillet 2014, 18<sup>ème</sup> jour du Ramadan à partir*

*de 18 heures.*

*La Réception, précédée du "NDOGOU", sera suivie de la cérémonie religieuse qui débutera à 21 heures 30 chez*

**Serigne Mahfouz MBACKE,**

**DIAWRIGNE**

**Sokhna Maïmouna MBACKE**

PAPA ABDOU LAYE SECK, MINISTRE DE L'AGRICULTURE

## "Il faut arrêter ce désastre. Des décisions seront prises"

**L**e ministre de l'Agriculture et de l'équipement rural a été choqué par la situation qu'il a trouvée sur place. Selon Papa Abdoulaye Seck, "c'est une urbanisation sauvage et galopante qui n'est pas pour favoriser la matérialisation des objectifs qui sont assignés au secteur agricole". Devant cette pression foncière, une décision ne va pas tarder. Puisque le phénomène persiste, "il faudra prendre des mesures additionnelles pour préserver la zone des Niayes", a-t-il annoncé. "Nous allons rendre compte aux plus hautes autorités et susciter toutes les rencontres qu'il faut pour que nous puissions arrêter ce désastre. Des décisions seront prises avec célérité pour préserver ce joyau qui est la zone des Niayes qui, est en voie de disparition à cause d'attitudes et de comportements en déphasage avec notre agriculture", a fulminé le ministre de l'Agriculture, la mine ferme.

Par ailleurs, le Sénégal vise à atteindre l'autosuffisance en oignon à l'horizon 2016. Cela ne pourra se faire sans la zone des Niayes, a assuré le ministre. En plus, la disparition de la zone des Niayes peut être lourde de conséquences, en entraînant la hausse vertigineuse des prix des fruits et légumes, la dégradation de l'état nutritionnel des populations et l'effondrement des revenus provenant de l'horticulture, a-t-il prévenu. ■

A. NG. NDIAYE

FOOT - COUPE DU MONDE - BILAN

# Six choses que l'on veut revoir

Le Mondial brésilien a pris fin dimanche. Dans une récente consultation, vous l'avez désigné comme le plus beau de l'Histoire. Voilà ce qui nous a plu et que l'on aimerait revoir dans quatre ans en Russie.



## Des buts en pagaille et de folie

Avec 171 buts, le Mondial brésilien a égalé le précédent record établi en France en 1998. Avec la tête plongeante de Van Persie, la volée instantanée de Cahill, l'enchaînement amorti de la poitrine en pivot / reprise de volée de James Rodriguez, le missile de David Luiz sur coup-franc, le but en finale de Götze... les bijoux n'ont pas manqué.

## Des surprises à tous les étages

Qui aurait pu prévoir l'humiliation de la Roja (5-1) par les Pays-Bas lors du premier match, et son élimination prématurée dès le premier tour ? Qui pensait que le Costa Rica allait terrasser l'Uruguay et éjecter l'Italie du Mondial, puis filer vers les quarts de finale ? Qui pensait voir le Brésil en prendre sept à la maison en demi-finale de son Mondial ? Aucun doute, personne n'avait prévu une telle compétition, folle à souhait.

## La Colombie de James Rodriguez

La sélection colombienne a frappé le Mondial brésilien de son sceau. Les hommes de José Pekerman ont développé un jeu attrayant, avec un homme à la baguette : le Monégasque James Rodriguez. Le meneur de jeu de 23 ans et ses lieutenants de luxe (Cuadrado, Quintero, Ibarbo, Gutiérrez, Bacca, etc.) ont sans nul doute gagné le titre de l'élégance. Cette Colombie nous a fait vibrer, et on en redemande. Dans le même ordre d'idée, le Chili d'Alexis Sanchez a lui aussi régale dans le jeu.

## Les moins de 24 ans au pouvoir

Une nouvelle génération de joueurs a pris le pouvoir dans ce Mondial. Les "Baby Oranje" en sont la parfaite illustration (Wijnaldum, Blind, De Vrij, Depay, Clasie, Martins Indi). On peut également ajouter au rang des jeunes pousses éclatantes l'Argentin Rojo, les Costariciens Tejeda et Campbell, le

Français Pogba, les pépites belges, ou encore les Allemands Schürrle et Kroos, qui eux aussi sont encore jeunes...

## Les gardiens en feu

On a vu des buts certes, mais les gardiens ne sont pas en reste sur le plan des performances. Ochoa (Mexique), Ospina (Colombie), Enyeama (Nigeria), Krul/Cillessen (Pays-Bas), Howard (Etats-Unis), Navas (Costa Rica), Romero (Argentine) et bien sûr Neuer (Allemagne) ont fait le show. Différents styles, du fantasque au plus froid, mais une bonne nouvelle de voir un peu plus les portiers sur le devant de la scène.

## L'ambiance

Une Coupe du monde avec des chants, des "Ola" à chaque rencontre, et... pas de vuvuzelas pour fatiguer les tympans : le rêve. Les stades brésiliens ont fait le plein, et certaines délégations ont assuré le spectacle. Les spectateurs sud-américains notamment avec la horde d'Uruguayens, la nuée de Chiliens, le mur de Colombiens, ou encore l'armée d'Argentins ont été au rendez-vous. Mais la palme de l'ambiance revient au public brésilien. Du moins avant la demi-finale... Comment oublier cette fantastique décision de couper la bande musicale des hymnes avant la fin pour que le public termine à capella. Des moments d'émotions purs.

On aurait pu citer aussi : les innovations techniques (goal-line technology, le spray marqueur), l'Algérie euphorique, la Belgique qui confirme. ■

(LEQUIPE.FR)

## INFRASTRUCTURES

# Le centre Jules Bocandé étrenne un gazon synthétique

Le centre technique Jules Bocandé de Toubab Dialaw (région de Dakar) est équipé depuis mercredi d'une pelouse en gazon synthétique, a constaté un reporter de l'APS. Ce joyau s'ajoute à sa première aire de jeu faite de gazon naturel depuis plusieurs mois. La nouvelle pelouse en gazon synthétique permettra aux pensionnaires des équipes nationales en stage au centre de travailler sur les deux surfaces (le gazon naturel et le gazon synthétique), a indiqué le Directeur technique national (DTN) du football sénégalais, Mayacine Mar, rencontré sur ce stade samedi.

Venu rendre visite à l'équipe nationale des moins de 17 ans, qui a choisi ce centre pour se mettre au vert, le DTN s'est réjoui de la mise en place de cet équipement. "C'est très bien.

Le travail a été bien fait", a-t-il estimé, après avoir visité l'aire de jeu, en compagnie d'un agent chargé de sa maintenance et de son arrosage. "C'est une nouvelle installation à saluer, un bel outil de travail", a ajouté Mar, espérant que d'autres aménagements seront opérés sur cette infrastructure. "Beaucoup de sélections reçoivent leurs adversaires sur du gazon synthétique. Nous n'aurons plus besoin de faire voyager nos sélections chez des privés, pour leur préparation", a-t-il dit. L'entraîneur de la sélection des moins de 17 ans, Dominique Coly, est lui aussi heureux de ce joyau devant faciliter les préparations des équipes nationales. "Nous aurons deux aires de jeu, le restaurant et l'hôtel. Il reste encore des installations, mais c'est déjà bien", a indiqué Coly. Il va jouer un match amical ce lundi, dans les

installations de Diambars, contre Aspire. Il prépare son match aller à Lomé, contre le Togo. "La prochaine étape consistera à construire le bloc médical", a annoncé le DTN.

Il signale que le bâtiment déjà construit à cet effet ne répond pas aux normes requises dans ce domaine. "Il faudrait tout reprendre tout", a-t-il dit, espérant qu'à la fin des travaux, le centre technique Jules Bocandé pourra servir de réceptacle de toutes les sélections nationales. "Nous avons des hôtels à Toubab Dialaw. Avec quelques réaménagements, ils peuvent accueillir la sélection A", a souligné Mayacine Mar. Selon lui, toutes les sélections nationales, y compris les cadets (moins de 17 ans) et les équipes féminines, pourront se regrouper dans ce centre technique. ■

(APS)

## REVUE TOUT TERRAIN

### COUPE DU MONDE

#### Blatter défend Suarez

Interrogé lundi sur la suspension de Luis Suarez pour neuf matches et ses quatre mois d'interdiction de toute activité liée au football, Joseph Blatter a estimé que "cette sanction est très sévère". "J'espère que Suarez va revenir dans le football, parce qu'il a montré sur le terrain, avant sa suspension, sa capacité technique et tactique, a ajouté le président de la FIFA. J'espère qu'on le reverra. Il vient de signer pour l'un des plus grands clubs du monde (le FC Barcelone, ndlr) et je suis sûr qu'il va revenir au firmament du football".

### COUPE DU MONDE

#### Le suspect n°1 du trafic de billets s'est rendu

Le parquet de Rio a annoncé lundi que le Britannique Ray Whelan, directeur de Match Services, compagnie prestataire de la FIFA, s'est livré à la justice. Suspecté de revente illégale de billets pendant la Coupe du monde, il avait pris la fuite quand la police était venue le chercher à l'hôtel quand la justice avait ordonné son placement en détention préventive après qu'il ait été relâché sous caution. La semaine dernière, la FIFA avait défendu son prestataire.

### BRÉSIL

#### Luiz Felipe Scolari limogé

Le sélectionneur de l'équipe du Brésil Luiz Felipe Scolari a été limogé par sa fédération, quelques heures après la fin de la Coupe du monde de soccer et la quatrième place décevante de la Seleção, a annoncé lundi matin la presse brésilienne.

### MONACO

#### Le Real fonce pour James ...

Le Real Madrid fait le forcing pour attirer James Rodriguez (23 ans) dans ses filets. Ce week-end, Marca affirmait que le champion d'Europe était prêt à débourser 85 millions d'euros pour convaincre l'ASM de laisser partir son joyau colombien. Une transaction qui pourrait inclure un joueur madrilène... De son côté, le meneur de jeu de Monaco n'est pas insensible à l'intérêt du Real et serait prêt à franchir le pas. Selon L'Equipe, les dirigeants merengue lui ont transmis une offre de contrat de six ans assorti d'un salaire annuel avoisinant les 7 millions d'euros. Sans doute suffisant pour retenir son attention puisque ses émoluments sur le Rocher sont estimés à 4,5 millions d'euros par an.

### FIFA

#### 5M à l'Eire pour oublier la main d'Henry ?

Grosse révélation dans l'affaire de la main de Thierry Henry qui avait permis à William Gallas et l'équipe de France, le 18 novembre 2009, d'inscrire le but synonyme de la qualification pour le Mondial 2010 face à l'Irlande. Grâce à cette main de la discorde, l'équipe de France avait pu égaliser contre l'Eire (1-1) en prolongation. Suffisant pour partir en Afrique du Sud quelques mois plus tard, après l'avoir emporté 1-0 à l'aller. Plus de quatre ans après les faits, The Irish Sun révèle en effet que la FIFA aurait versé à la Fédération irlandaise de football un chèque de 5 millions d'euros pour acheter son silence, afin que celle-ci cesse de crier au scandale après l'injustice subie par son équipe lors du match retour décisif des barrages de la Coupe du monde 2010.

### PSG

#### Di Maria préfèrerait l'Angleterre...

Ce week-end, le journal AS annonçait que les présidents du Real Madrid et du PSG, Florentino Perez et Nasser Al Khelaifi, avaient trouvé un accord à hauteur de 60 millions d'euros pour le transfert d'Angel Di Maria (26 ans). Mais selon L'Equipe ce lundi, le milieu de terrain argentin ne serait pas chaud à l'idée de rejoindre les champions de France car il privilierait un départ vers l'Angleterre, où Manchester United souhaite l'accueillir...

#### ...9 M€ plus Chantôme pour Aurier

Le club de la capitale serait sur le point de trouver un accord avec Toulouse pour le transfert du latéral droit de 21 ans. La transaction comprendrait le milieu de terrain Clément Chantôme (prêté par le PSG au TFC la saison passée) plus une somme de 9 millions d'euros, selon L'Equipe.

### OM

#### Accord avec le Dinamo pour Valbuena !

L'OM et le Dinamo Moscou auraient trouvé un accord à hauteur de 7 millions d'euros pour le transfert de Mathieu Valbuena (29 ans), annonce L'Equipe ce lundi ! Ce qui ne veut pas dire que le transfert aboutira... En effet, reste à savoir si le meneur de jeu international français souhaitera rejoindre le championnat de Russie qui pourrait avoir du mal à le convaincre dans le cas où Valence, le FC Séville, l'AC Milan ou la Roma, tous annoncés intéressés, décidaient eux aussi de transmettre une offre acceptable...

### TRANSFERT

#### Kroos s'annonce au Real

Hier soir, Tony Kroos a été champion du monde. Et il a profité de l'occasion pour annoncer une nouvelle, répondant du même coup à une question qui titille le monde du football depuis un temps déjà. Ainsi, le milieu bavarois jouera bien au Real de Madrid la saison prochaine, confirmant les rumeurs à ce sujet depuis l'ouverture du marché des transferts : "Nous avons terminé la Coupe du monde de la meilleure des manières. Maintenant, je vais jouer au Real Madrid. Mes deux rêves se sont réalisés", a-t-il confié. Reste à attendre la présentation officielle, histoire de boucler la boucle.

### INFOS

#### Le Barça propose 90 M€

Mais le Real ne serait plus seul sur les rangs. Le Barça serait aussi entré dans la danse ! Selon le journal El Confidential, le président blaugrana Josep Maria Bartomeu aurait transmis une offre d'environ 90 millions à l'ASM, mais pour un transfert en juin 2015 ! Une solution qui pourrait intéresser le club de la Principauté qui conserverait ainsi le Colombien pendant un an avant d'empocher le double de ce qu'il avait dépensé l'été dernier pour le recruter à Porto. De quoi aider le club à respecter les règles du fair-play financier qui lui seront imposées à partir de la rentrée en raison de sa qualification pour la prochaine Ligue des Champions...

## FOOT - MESSI ELU MEILLEUR JOUEUR DU MONDIAL 2014

# “L'Argentin a-t-il réellement mérité le titre ?”

Si le titre de champion du monde de l'Allemagne ne fait l'ombre d'aucune contestation, celui de "Ballon d'or" décerné à Lionel Messi a soulevé une vague de controverses. Même chez les techniciens sénégalais du ballon rond, la décision de la Fifa suscite l'indignation.



LOUIS GEORGES DIATTA

**L**a Fifa a encore fait parler d'elle. La décision de l'instance dirigeante du football mondial de désigner Lionel Messi meilleur joueur du Mondial 2014 n'agréa pas certains amateurs et spécialistes du ballon rond. Les contestations vont bon train dans les réseaux sociaux. Et même des personnalités reconnues se sont insurgées contre ce verdict. La plus remarquable est la sortie de la star, ancien international argentin, Diego Armando Maradona. "Messi ? Je lui donnerais le ciel si je le pouvais. Mais ce n'est pas juste quand quelqu'un remporte un prix qu'il n'aurait pas dû gagner simplement à cause d'un plan marketing", a-t-il dénoncé. L'attaquant du FC Barcelone a marqué 4 buts (tous inscrits au premier tour dont un doublé face au Nigeria), une passe décisive en 7 matchs. Il était en compétition avec Angel Di Maria (Argentine), Javier Mascherano (Argentine), Mats Hummels (Allemagne), Tony Kroos (Allemagne), Philipp Lahm (Allemagne), Thomas Müller (Allemagne), Neymar (Brésil), Arjen Robben (Pays-Bas) et James Rodriguez (Colombie).

Les spécialistes sénégalais sont divisés sur la décision de la Fifa. Messi mérite-t-il réellement ce titre ?

**NDOFFENE FALL,  
SECRETAIRE GENERAL DU JARAAF**

**“Messi l'a mérité”**

"Il faut reconnaître que Messi a eu une très grande influence sur l'équipe d'Argentine. Chaque fois qu'ils sont en situation de jeu, il a pu créer le déséquilibre. Il a pu décanter la situation dans les moments difficiles de son équipe sur un coup magique. Quand il s'agit de Messi, les gens s'attendent à un miracle. Ce qui fait qu'ils ne sont pas très satisfaits de sa prestation au final. Les équipes adverses ont mis en place des plans anti-Messi. Cela a permis à ses coéquipiers de se libérer. Il a mérité le titre de meilleur joueur du Mondial".

**MALICK DAF, COACH PORT**

**“Je voyais bien Robben”**

"Messi a fait des prestations en dents de scie. C'est au premier tour de la compétition (phase de poules) qu'il a été décisif. Tout le reste du mondial, il est resté inconstant. Il est passé à côté lors de la finale. Je voyais plutôt Arjen Robben désigné meilleur joueur. Il a été décisif tout le long du Mondial. A lui seul il a porté l'équipe de la Hollande jusqu'à la fin (3e place). Il a été le meilleur. Il a été l'accélérateur et le percuteur dans cette équipe. Dans une certaine mesure, Thomas Müller pouvait prétendre remporter ce titre. Il a beaucoup apporté à l'équipe d'Allemagne. Il a fait un travail énorme dans le collectif. Il incarne la rigueur allemande. James Rodriguez aussi a été parmi les meilleurs. Malheureusement son équipe (Colombie) n'est pas allée en finale. Il a marqué 6 buts. Ce n'est pas donné à n'importe qui".

**VICTOR DIAGNE,  
ANCIEN INTERNATIONAL SENEGALAIS**

**“C'est un scandale !”**

"Pour désigner le meilleur joueur du Mondial, il ne faut pas aller chercher très loin. C'est celui qui a été régulier tout le long de la compétition. Ce n'est pas

aujourd'hui que la Fifa va parler de critères. Messi a été très décisif au FC Barcelone. Ce qui n'a pas été le cas dans ce Mondial. Arjen Robben a été plus décisif que lui. Ce dernier avec Müller et même James Rodriguez ont eu plus d'apport dans leurs équipes respectives que Messi tout le long du tournoi. Tout le monde s'est indigné de cette décision de la Fifa. Messi lui-même a semblé étonné de voir ce titre lui revenir. Lorsqu'il recevait le trophée, il n'a pas laissé apparaître un sourire. Il a marqué 4 buts et fait une passe décisive en 7 matches, c'est peu. J'aurais même accepté qu'on remette le titre à Mascherano qui a été au four et au moulin dans cette équipe argentine".

**MARADONA, ANCIENNE STAR ARGENTINE**

**“Un coup marketing”**

Diego Maradona fait encore des siennes. L'ancienne star de l'Argentine, sacré en 1986 avec l'Albiceleste, s'en est pris à la Fifa pour avoir décerné le titre de meilleur joueur du Mondial à son compatriote Lionel Messi, dénonçant l'attribution de ce trophée comme un "coup marketing". Malgré quatre buts et une passe décisive, Messi ne s'est pas montré décisif lors des matches à élimination directe et des voix se sont élevées pour suggérer que le trophée aurait dû être remis à Thomas Müller, Arjen Robben ou encore James Rodriguez. "Messi ? Je lui donnerais le ciel si je le pouvais, a déclaré Maradona dans son émission de télévision. Mais ce n'est pas juste quand quelqu'un remporte un prix qu'il n'aurait pas dû gagner simplement à cause d'un plan marketing". Décerné en partenariat avec l'équipementier allemand Adidas, le trophée du meilleur joueur a toujours récompensé un joueur sous contrat avec la marque depuis 1998.

**BLATTER, PRÉSIDENT FIFA**

**“Messi ? Je suis surpris”**

"Bon, dois-je répondre de manière diplomatique ou dois-je être vous dire la vérité ?" En conférence de presse, Sepp

Blatter, le président de la FIFA, s'est montré un peu gêné de la décision d'accorder le titre de meilleur joueur de la Coupe du monde à Lionel Messi. "Ecoutez, je dois dire que moi-même j'ai été un petit peu surpris quand j'ai vu que Lionel Messi ressortait comme le meilleur joueur du Mondial," a-t-il expliqué. "Si vous comparez le début du Mondial et où est finalement arrivée l'équipe d'Argentine, c'est à dire en finale, les buts décisifs ont été marqués par Messi lors de plusieurs matches. Je pense que c'est ce qui explique cette décision..." Les propos du dirigeant de la FIFA ne vont certainement pas freiner la polémique sur cette décision contestable.

**MESSI**

**“Ce trophée ne m'intéresse pas”**

Le joueur du FC Barcelone a donc été récompensé du titre de meilleur joueur de la compétition, recevant du même coup le Golden Ball, trophée associé à cette nomination. Un titre qui, en plus d'être contesté par les observateurs du monde du football, ne semble pas intéresser pour deux sous la star argentine, qui en a profité pour livrer à la presse son ressenti après sa finale perdue : "Dans ces moments, ce trophée ne m'intéresse pas. Rien ne m'intéresse. Nous voulions soulever la Coupe et profiter en Argentine avec tout le monde", a commenté l'attaquant de l'Albiceleste. "Nous méritions mieux avec le match que nous avons fait. C'est très douloureux de perdre de cette manière parce que nous étions proches des penalty. Nous méritions une autre finale, nous avons eu les occasions", a ajouté la Pulga. "Nous sommes arrivés jusqu'en finale, cela faisait longtemps que l'Argentine n'avait pas passé les quarts de finale. Mais nous sommes déçus de ne pas avoir gagné le match. Même s'ils ont eu le contrôle du ballon, nous nous sommes procuré les plus belles occasions". ■

## ATHLETISME

**Les championnats nationaux au stade Caroline Faye, les 2 et 3 août**

L'édition 2014 des championnats nationaux d'athlétisme aura lieu au stade Caroline Faye, à Mbour (ouest), les 2 et 3 août, a annoncé, dans un entretien avec l'APS, le secrétaire général de la Fédération sénégalaise d'athlétisme (FSA), Jean Gomis. "Dans le cadre de notre politique de décentralisation, nous avons décidé de tenir nos championnats au stade Caroline Faye", a-t-il indiqué. Il précise que les lancers longs (marteau et javelot) auront lieu au stade Iba Mar Diop, à Dakar, le 1er août. En plus des athlètes locaux, la FSA a invité à ces championnats les athlètes expatriés, a-t-il annoncé, précisant que leurs billets d'avion et leur séjour au Sénégal seront pris en charge par la FSA. Selon Jean Gomis, les championnats seront aussi l'occasion pour la Direction technique nationale (DTN) de l'athlétisme de se faire une idée de la délégation devant participer aux championnats d'Afrique d'athlétisme seniors prévus du 10 au 14 août à Marrakech (Maroc).

## ATHLETISME - CHAMPIONNATS D'AFRIQUE

**Kassé Hanne "incertain"**

La présence du numéro un de l'athlétisme sénégalais, Mamadou Kassé Hanne, aux 19èmes Championnats d'Afrique seniors de Marrakech (10-14 août), est "incertaine", a appris l'APS lundi auprès de la fédération chargée de cette discipline au Sénégal. Hanne était blessé lors de l'étape de Paris de la Diamond League d'athlétisme, le 5 juillet dernier. "Son entraîneur nous a appris qu'il était blessé lors du meeting de Paris. Et il suivra des soins intensifs pendant trois semaines. Je ne suis pas certain qu'il pourra, entre la période de sa guérison et celle de son retour en compétition, recouvrir tous ses moyens pour aller chercher un titre à Marrakech", a expliqué Jean Gomis, Jean Gomis, le secrétaire général de la Fédération sénégalaise d'athlétisme (FSA). "Ce serait très juste pour lui, puisque que les Championnats d'Afrique d'athlétisme sont prévus du 10 au 14 août. La question qui mérite d'être posée est de savoir si le risque est utile", a réagi Gomis, ancien directeur technique national de l'athlétisme sénégalais. Mamadou Kassé Hanne, spécialiste du 400m haies, a déclaré à l'APS que les Championnats d'Afrique d'athlétisme de Marrakech (Maroc) faisaient partie de ses grands objectifs de la saison 2014. Le finaliste mondial du 400m haies en 2013 voulait participer à ces championnats pouvant permettre aux participants de se qualifier pour la Coupe du monde d'athlétisme. Lors de ces championnats nationaux prévus les 2 et 3 août au stade Caroline Faye de Mbour, la Direction technique nationale de la FSA préparera la délégation appelée à représenter le Sénégal aux Championnats du monde d'athlétisme, selon Gomis.

## FOOT - CHEIKHOU KOUYATE, DEFENSEUR DE WEST HAM

# “Je me suis bien adapté”

Arrivé cet été à West Ham en provenance d'Anderlecht, le défenseur international sénégalais Cheikhou Kouyaté a dit déjà aimer son nouvel environnement en Angleterre.

**ADAMA COLY**

I avait longtemps rêvé de jouer en Premier League anglaise. Transféré le mois dernier d'Anderlecht (D1, Belgique) à West Ham United, Cheikhou Kouyaté devrait voir son rêve se réaliser bientôt. Mais avant de foulé les

pelouses des compétitions, le défenseur international sénégalais a fait sa première apparition avec les Hammers, samedi dernier, lors de leur nul (2-2) en match de préparation contre Stevenage, club de Football League Two (quatrième division anglaise). Et le moins que l'on puisse dire, c'est que Kouyaté

semble déjà sous le charme de l'Angleterre. "[Mohamed] Diamé m'a dit : 'Vous allez adorer les fans'. C'est fou ! Ils sont vraiment incroyables. Et là même, pour un match de pré-saison, je vois qu'ils sont tous là en train de nous supporter. Je suis sûr que ça va être encore mieux lors des matches de Premier League. Momo était absolument parfait !" a-t-il dit.

Cheikhou Kouyaté est revenu également sur son intégration dans son nouveau club. "Je me suis bien adapté. L'équipe m'a vraiment bien accueilli et les joueurs ont été extrêmement gentils. C'est très bien et cela m'a aidé à m'adapter", a déclaré sur le site du club le joueur

polyvalent pouvant évoluer également comme milieu de terrain. Parmi ses nouveaux coéquipiers qui l'ont aidé à réussir son intégration dans le groupe figure le capitaine des Lions du Sénégal. L'ancien joueur d'Anderlecht s'est dit même surpris quelque part. "C'est ce à quoi je m'attendais, mais je ne m'attendais pas à ce que cela arrive si vite. Dès mon premier jour à West Ham, ils ont tous été derrière moi", a-t-il admis. Le nouveau sociétaire de West Ham, natif de Dakar en 1989, est attendu mercredi contre Ipswich Town, toujours dans le cadre des préparations de la saison en Angleterre (le championnat débute le 16 août prochain). ■